



Bulletin départemental n°294

Du 20 septembre 2018



Sommaire:

Pôle premier degré

Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger, de la Mission Laïque Française et de l'Association Française Franco-Libanaise pour l'Education et la Culture, rentrée scolaire 2019-2020

Le 18/09/2018

**Candidatures à un poste relevant des réseaux de l'Agence pour
l'Enseignement Français à l'Etranger, de la Mission Laïque Française et de
l'Association Française Franco-Libanaise pour l'Education et la Culture
Rentrée scolaire 2019-2020**

Référence : BO n° 33 du 13/09/2018

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)
Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

J'attire votre attention sur le bulletin officiel n° 33 du 13/09/2018 portant mention des conditions de dépôt et d'instruction des candidatures des personnels enseignants à un **poste relevant des réseaux de l'agence pour l'enseignement français à l'étranger, de la mission laïque française et de l'association franco-libanaise pour l'éducation et la culture.**

Les candidatures relevant de l'AEFE :

Les enseignants doivent saisir leur demande de candidature sur le site internet de l'AEFE **entre le 3 et le 24 septembre 2018.**

Le dossier imprimé et accompagné de toutes les pièces justificatives, devra être transmis en double exemplaire à votre IEN de circonscription le plus tôt possible et **impérativement avant le 28 septembre 2018,**

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1^{er} degré – le plus tôt possible et **impérativement avant le 1^{er} octobre 2018.**

Les candidatures relevant de la MLF ou de l'AFLEC

Les enseignants intéressés par des postes dans les réseaux de la MLF et de l'AFLEC, saisiront **impérativement** leur demande en ligne **entre le 30 septembre et le 30 novembre 2018.**

Le dossier imprimé et accompagné des toutes les pièces justificatives, devra être transmis en double exemplaire à votre IEN de circonscription le plus tôt possible et **impérativement avant le 30 novembre 2018.**

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis circonstancié, à la direction académique – Pôle 1^{er} degré – le plus tôt possible et **impérativement avant le 6 décembre 2018.**

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du Pôle 1^{ER} Degré - Moyens - RH